

DÉPARTEMENT TULLE
CANTON TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général NG/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation de la donation par Monsieur Paul ROUSSARIE d'un cliché photographique pour affectation aux fonds documentaires du Pôle Accordéons

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°40 du 7 avril 2023 annulant et remplaçant l'arrêté n°33 du 31 mars 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième adjoint,
- Considérant que la donation d'un cliché photographique en noir et blanc représentant le groupe de musique « Les Titi Jazz » posant avec ses instruments Maugein Frères - Tulle a été proposée aux Archives Municipales par Monsieur Paul ROUSSARIE, demeurant Poujol – 19150 LAGUENNE SUR AVALOUZE,
- Considérant que cette donation permet de compléter les fonds des Archives Municipales,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve la donation de Monsieur Paul ROUSSARIE d'un cliché photographique en noir et blanc représentant le groupe de musique « Les Titi Jazz » posant avec ses instruments Maugein Frères – Tulle.

Cette donation, d'une valeur totale de 10 €, est vouée à intégrer les fonds documentaires du Pôle Accordéons de la Ville de Tulle.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Monsieur Paul ROUSSARIE.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



TULLE, le 26 février 2026

Le Maire-Adjoint

Christiane MAGRY-JOSPIN

Transmis au contrôle de Légalité le : - 9 MARS 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : - 9 MARS 2026

ADSG 26022026